



Liste des normes en vigueur relatives au système de gestion de Safety in adventures

approuvée par la Commission d'experts le 24 septembre 2012

Les normes en vigueur doivent être respectées par les prestataires d'activités de plein air et d'aventures et figurer dans le plan de sécurité. Il s'agit de normes européennes et suisses concernant le matériel ainsi que de normes de l'UIAA (Union Internationale des Associations d'Alpinisme).

Les prestataires sont responsables du respect des normes en vigueur. Les auditeurs travaillant pour les organismes de certification contrôlent la plausibilité des preuves fournies lors d'audits.

La loi fédérale du 17 décembre 2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque¹ est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Les dispositions fédérales doivent impérativement être respectées dans le domaine des activités aériennes. Le rafting est en outre soumis à la législation sur la navigation.

D'autres dispositions cantonales peuvent être applicables aux guides de montagne, au ski, au snowboard, ainsi qu'aux activités aquatiques.

Normes en vigueur (connues de la fondation)

Sports d'été et d'hiver en montagne

SN EN 12572-1	Structures artificielles d'escalade : Exigences de sécurité relatives aux SAE
SN EN 12572-2	Structures artificielles d'escalade : Exigences de sécurité relatives aux pans et blocs d'escalade
EN 12492	Equipements d'alpinisme et d'escalade – Casques d'alpinistes - Exigences de sécurité et méthodes d'essai
DIN 33960-1	Pistes de luge d'été : Exigences de sécurité et méthodes d'essai
DIN 33960-2	Pistes de luge d'été : Exigences de sécurité pour le fonctionnement

Activités aquatiques

EN 14467	Exigences relatives aux prestataires de services de plongée de loisirs en scaphandre autonome
RS 747.201.1	Ordonnance sur la navigation intérieure ONI

Activités aériennes

RS 748.941	Ordonnance du DETEC sur les aéronefs de catégories spéciales
RS 748.121.11	Ordonnance du DETEC concernant les règles de l'air applicables aux aéronefs

Corde

SN EN 15567-1	Parcours acrobatiques en hauteur : exigences de construction et de sécurité
SN EN 15567-2	Parcours acrobatiques en hauteur : exigences d'exploitation

¹ RS 935.91